



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 2 février 2022 – N° 14/H030

BUREAU

Réunion du 16 décembre 2021

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU

BUREAU

- 16 décembre 2021 -

Président : Patrice DURAN, Président du Cnis

Rappel de l'ordre du Jour

.I	LA PRODUCTION DE STATISTIQUES PUBLIQUES DANS LES DOMAINES DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SANTÉ.....	5
.II	EXAMEN DU PROJET DE MANDAT DE GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LA MESURE DES DISCRIMINATIONS.....	12
.III	ÉCHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DU CNIS ET LES ORIENTATIONS POUR 2022.....	13
.IV	INFORMATIONS SUR L'ESAC.....	18
.V	ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC.....	19
.VI	ACTUALITÉS DU CNIS.....	21
	CONCLUSION.....	21

Liste des participants

Membres du Bureau

AUDENIS	Cédric	France Stratégie
BARDAJI	José	Fédération française de l'assurance (FFA)
BERTHOLON	Raphaëlle	Confédération française de l'encadrement – Confédération générale des cadres (CFE-CGC)
DEAUVIEAU	Jérôme	Ecole normale supérieure
DURAN	Patrice	Ecole normale supérieure Paris Saclay – Président du Cnis
FAK	Gabrielle	Université Paris Dauphine
GARCIA	Martial	Confédération française démocratique du travail (CFDT)
MOURIAUX	François	Banque de France (BdF)
POILON	Gwenaëlle	Mouvement des entreprises de France (MEDEF)
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC)
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail (CGT)
ROBIN	Benoît	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)
SILBERMAN	Roxane	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
TAVERNIER	Jean-Luc	Directeur général de l'Insee
VESSILLIER	Delphine	Fédération française du bâtiment (FFB)

Membres du Bureau excusés

CABRILLAC	Bruno	Banque de France
LEGER	Jean-Luc	Conseil économique, social et environnemental régional de Normandie
MOUSSAOUI	Abdallah	Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO)

Présidents de commission

COMBES	Pierre-Philippe	Université de Lyon
DELATTE	Anne-Laure	Université Paris Dauphine
SCIBERRAS	Jean-Christophe	Président de commission du Cnis
TIMBEAU	Xavier	Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE)
VINQUANT	Jean-Philippe	Ministère des Solidarités et de la Santé – Inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Présidents de commission excusés

BOZIO	Antoine	Institut des politiques publiques
KERROUCHE	Eric	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
OREFICE	Gianluca	Université Paris Dauphine

Intervenants

BETEMPS	Jean-Marc	Ministère des Solidarités et de la Santé – Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
LENGLART	Fabrice	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
RANCE	Éric	Ministère des Solidarités et de la Santé – Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
ROTH	Nicole	Insee – Inspection générale

Invités permanents

BAYET	Alain	Insee – Direction de la diffusion et de l'action régionale (DDAR)
BESSONE	Anne-Juliette	Ministère du Travail – Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES)
COLIN	Christel	Insee – Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
D'ALESSANDRO	Cristina	Conseil national de l'information statistique
DUBOIS	Marie-Michèle	Conseil national de l'information statistique

EGHBAL- TEHERANI	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
GUILLAUMAT- TAILLIET	François	Secrétaire général adjoint du Cnis
LAGARDE	Sylvie	Insee – Direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale (DMCSI)
MAUREL	Françoise	Secrétaire générale du Cnis
MOREAU	Sylvain	Insee – Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la Santé – Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)
OURLIAC	Benoît	Insee – Direction générale
TAGNANI	Stéphane	Conseil national de l'information statistique

Invités permanents excusés

PROST	Corinne	Ministère de l'Agriculture et de l'alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
SÉDILLOT	Béatrice	Ministère de la Transition écologique - Service des données et des études statistiques (Sdes)

La séance est ouverte à 14 heures 30, sous la présidence de Patrice Duran.

Le Président, Patrice DURAN, remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur présence.

Il indique que cette séance sera consacrée, en premier lieu, à une présentation du rapport conjoint de l'inspection générale de l'Insee et de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) proposant une cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité. Ce rapport a été transmis aux membres du Bureau à titre confidentiel. Il a été présenté à l'Autorité de la statistique publique et devrait être rendu public peu de temps après la présente séance. Le directeur de la Drees sera présent pour présenter les principaux axes d'action de sa Direction. Ce document repose très clairement la question du positionnement des SSM et plus largement de la mise en place d'une action publique plus responsable et plus informée.

Répondant à la demande de la Défenseure des Droits, le Bureau examinera le projet de mandat du groupe de travail qu'il se propose de mettre en place sur la mesure des discriminations. Le Secrétariat général du Cnis présentera ensuite le bilan d'activité pour l'année 2021 et les orientations pour 2022. Les présidents des différentes commissions reviendront tour à tour sur les thèmes qu'ils ont pu aborder au cours de l'année écoulée. Après ce point sur l'activité du Cnis, Roxane SILBERMAN communiquera les dernières actualités de l'ESAC, notamment son évaluation de la mise en œuvre du programme statistique européen sur la période 2013-2020. Le Directeur général de l'Insee reviendra ensuite sur les faits marquants des derniers mois dans le service statistique public, puis le Président évoquera les événements à venir du Cnis.

I LA PRODUCTION DE STATISTIQUES PUBLIQUES DANS LES DOMAINES DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA SANTÉ

1. Présentation du rapport conjoint IG Insee – IGAS sur « la cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité »

Nicole ROTH, représentant l'Inspection générale de l'Insee et corapporteur de la mission conjointe de cartographie des productions statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité, indique que les inspections générales de l'Insee et des Affaires sociales ont été mandatées par lettre de mission du 29 octobre 2020 venant des ministres de l'Economie, des Finances, de la Relance et de la Santé pour mener une mission conjointe sur la cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité.

La lettre de mission demandait que soit explicité le rôle des différents partenaires, opérateurs des ministères, caisses et agences, qui produisent et publient des statistiques. Elle demandait aussi que soient décrites la gouvernance et l'articulation de ces travaux de production de données statistiques, avec ce que fait la Drees pour viser à une amélioration de l'efficacité et de la qualité du système dans son ensemble.

La mission portait explicitement sur la statistique publique. Les rapporteurs ont donc repris la définition de la loi de 1951. Sont considérées comme des statistiques publiques les enquêtes dont la liste est arrêtée par le ministre et l'exploitation à des fins d'information générale de données collectées par les administrations ou les opérateurs chargés d'une mission de service public. Les rapporteurs ont examiné les organismes qui produisent et diffusent régulièrement des statistiques à des fins d'information générale, notamment les administrations centrales et les opérateurs, caisses de sécurité sociale, agences sanitaires, etc. Ils n'ont pas retenu dans le périmètre les opérations de reporting ou de pilotage de l'activité des directions ni les activités de traitement à des fins exclusives de recherche.

Pour leur analyse, les rapporteurs se sont concentrés sur les sources statistiques qui se distinguent des systèmes d'information et des jeux de données en général. Les sources statistiques requièrent un travail pour qualifier les données brutes, avec des retraitements pour définir les concepts mesurés, conduire des opérations de contrôle et expliciter le champ couvert, les biais éventuels. Le domaine de la santé et de la solidarité forme un ensemble très vaste de thèmes. Les rapporteurs ont traité les thèmes des comptes, de la santé, la retraite, l'autonomie, la protection de l'enfance, la pauvreté et la famille, la multiplicité des sujets les conduisant parfois à rester sur une approche un peu généraliste.

La mission a identifié dans un premier temps les principaux acteurs de la production statistique sur chaque thème, toujours en visant les statistiques récurrentes. Elle a cartographié les principales sources statistiques et leurs principaux usages, demandant aux producteurs de renseigner un questionnaire standardisé. Le résultat de cet exercice figure en annexe du rapport. Tous les producteurs ont rempli ces fiches, même si la

compréhension de la demande n'était pas forcément homogène. Les rapporteurs ont ensuite conduit des entretiens auprès d'un certain nombre de structures transversales pour identifier les principales difficultés, les redondances éventuelles, ainsi que les besoins en information qui ne sont pas satisfaits aujourd'hui. L'efficacité exige en effet d'éviter les redondances et de répondre aux besoins d'information. Les avis du Cnis sur les besoins non couverts ont également été pris en compte sur les thématiques correspondantes.

Sur cette base, les rapporteurs ont formulé plusieurs séries de recommandations. La première série concerne l'amélioration de la gouvernance d'ensemble de la fonction statistique publique. Au vu de la multiplicité des acteurs, les rapporteurs ont identifié différents axes d'amélioration de la coordination au sein même du ministère de la Santé et des Solidarités. Une structure existe, le Comité d'animation du système d'agence (CASA). Il se réunit mensuellement, mais parle peu de statistiques. Les rapporteurs proposent qu'une réunion annuelle dédiée, copilotée par la Direction générale de la santé et la Drees, soit organisée pour faire le point sur le programme de travail statistique. Ils recommandent également de mobiliser les conventions d'objectifs et de gestion des caisses nationales et les contrats d'objectifs et de performance des agences sanitaires comme un levier de meilleure gouvernance pour inscrire cette coordination dans les attentes de la tutelle par rapport aux différents opérateurs du champ de la santé et des solidarités.

Entre la Drees et les directions d'administration centrale, les rapporteurs ont constaté que l'organisation pouvait être perfectible pour mieux centraliser les besoins et instaurer des procédures de coopération plus efficaces. Il en ressort un besoin de formalisation. Les agences régionales de santé produisent quant à elles de nombreux indicateurs, toujours à partir des mêmes sources (SNDS). Ces exploitations secondaires gagneraient à être mutualisées davantage et coordonnées. Il en résulterait des indicateurs de référence qui pourraient être utilisés de façon plus transversale, avec un coût de production moindre grâce à une plus grande mutualisation.

La mission préconise aussi de mobiliser davantage les instances de la statistique publique comme le Cnis ou l'Autorité de la statistique publique (ASP). Il importe tout d'abord que les opérateurs présentent leur programme statistique annuel au Cnis, ce qui n'est pas le cas pour tous aujourd'hui. Ils sont par ailleurs incités à utiliser les procédures de labellisation, que ce soit dans le cadre des enquêtes (dès lors qu'elles sont représentatives d'une population de référence) ou de la démarche de labellisation des statistiques administratives afin que le cadre d'assurance qualité de la statistique publique puisse être mis en œuvre plus largement. La procédure existe depuis une dizaine d'années et son usage pourrait être renforcé.

Enfin, dans le champ de la santé, les rapporteurs rappellent que d'autres instances de gouvernance doivent être sollicitées pour les outils épidémiologiques. La marque « statistique publique » ne couvrira donc pas l'ensemble des outils mobilisés, notamment dans le registre épidémiologique. Néanmoins, un renforcement de la gouvernance sur ces outils de surveillance se révélerait bénéfique pour compléter le cadre d'assurance qualité relatif aux statistiques.

Érik RANCE, représentant l'Inspection générale des Affaires sociales et corapporteur de la mission conjointe de cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité, ajoute que la Drees pourrait jouer un rôle important en matière d'appariement des données sur le champ de la santé et des solidarités, d'autant qu'elle pourra utiliser le code statistique non significatif. La Drees a déjà utilisé ces appariements pour le relevé d'information Insertion en 2021 et fera de même en 2023 pour l'autonomie. Elle a par ailleurs formulé une demande en vue d'apparier les données des départements avec la base RESID-EHPAD de la CNAM.

Les rapporteurs ont relevé, notamment en matière de médecine libérale, un manque de diagnostics. Les données de remboursement sont disponibles, mais il s'avère difficile de les rattacher à des diagnostics, un exercice rendu possible à l'hôpital avec le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI). Si le dossier médical partagé (DMP) était suffisamment structuré, une exploitation statistique des données pourrait être envisagée, à condition que ces données soient pseudonymisées et agrégées et que les patients et les professionnels de santé donnent leur accord. Tout ceci ne pourra cependant se faire que lorsque le remplissage du DMP sera monté en charge.

En lien avec l'émergence de la cinquième branche « Autonomie » de la sécurité sociale, dont la gestion a été confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), la structuration du système d'information des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) est en cours de finalisation et les données pourront être appariées avec le Système national des données de santé (SNDS). Pour autant, différents rapports ont mis en exergue le manque de données sur l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée aux personnes âgées, qu'elles soient en établissement ou à domicile, avec des divergences importantes entre les différentes statistiques départementales, ce qui rend difficile

l'identification des inégalités entre territoires.

La construction d'un système d'information « APA » pourrait être envisagée à l'instar du système mis en place pour les MDPH. Cependant, compte tenu de la lourdeur d'un tel investissement, les rapporteurs préconisent de vérifier si la CNSA et la Drees ne pourraient pas réaliser annuellement l'enquête Autonomie plutôt que de bâtir un système *ad hoc*.

Les rapporteurs se sont également intéressés à la constitution de comptes nationaux Autonomie et Prévention. Sur l'autonomie, la mise en place de la cinquième branche en 2021 justifie en soi la création d'un compte annuel sur le sujet, mais il faut s'en donner les moyens. Quant à la prévention, il existe une demande récurrente de publication annuelle d'un compte de la prévention non institutionnel. La Drees avait réalisé cet exercice en 2018 et ne l'a pas renouvelé. Il apparaît nécessaire d'étudier la fréquence à laquelle un tel compte pourrait être publié.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) a constitué un système longitudinal de suivi OLINPE qui doit être transféré à la Drees. L'ONPE a défini 105 indicateurs, exigeant un travail considérable de la part des départements chargés de renseigner cette base de données. Dans ces conditions, très peu de départements alimentent ce système d'information de façon exhaustive. Le transfert envisagé à la Drees devrait permettre de réduire le nombre de données à remplir et d'apparier ces données avec d'autres bases.

Enfin, les rapporteurs ont recensé différents besoins non ou insuffisamment couverts au cours de leurs investigations. La lettre de mission leur demandait d'identifier des redondances. S'ils n'ont pas détecté de doublons, les rapporteurs ont en revanche décelé un grand nombre de besoins non couverts ou partiellement couverts. En matière de santé, les besoins sont assez importants. Dans le domaine des personnes âgées, la Drees a signalé un besoin de mieux connaître les services d'aide à domicile, ce qui supposerait leur identification dans le Fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS). En matière de pauvreté, la crise sanitaire a révélé une difficulté de suivi infra-annuel des revenus. Dans ce domaine, il existe un grand nombre d'indicateurs d'évaluation des politiques, entre la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté, le groupe de travail mis en place par France Stratégie, etc. Pour les rapporteurs, il conviendrait d'harmoniser ces indicateurs et de les recentrer, les opérateurs devant aujourd'hui multiplier les saisies dans les différentes bases de données.

Jean-Marc BETEMPS, représentant l'Inspection générale des Affaires sociales et corapporteur de la mission conjointe de cartographie des productions de statistiques publiques dans les domaines de la santé et de la solidarité, indique que la troisième série de recommandations vise à renforcer les garanties de fiabilité des statistiques publiées dans le domaine et augmenter les moyens de la Drees. Les rapporteurs estiment en effet qu'il faut renforcer la Drees dans ses missions de service statistique ministériel.

Comme l'avait déjà souligné le directeur de la Drees devant le Cnis et l'ASP, les rapporteurs ont constaté que les moyens de la Drees ont diminué depuis dix ans alors que la complexité des politiques publiques que la Direction doit observer et le nombre des organismes qui produisent ou qui ont besoin de statistiques pour l'exercice de leurs missions n'ont cessé de croître. Globalement, les effectifs présents au 1^{er} janvier sont passés, entre 2011 et 2020, de 206 à 170 emplois, soit 36 agents de moins, c'est-à-dire une baisse de 17,5 %. Dans le même temps, la Drees s'est vu rattacher l'Observatoire national du suicide sans moyens supplémentaires. Plus récemment, elle s'est également vu confier la fonction d'administrateur des données.

Les rapporteurs ont beaucoup discuté de la façon d'évaluer au mieux l'évolution des budgets de la Drees. Ils ont considéré les trois années les plus anciennes et les trois années les plus récentes et ont constaté une diminution de 2,2 millions d'euros, soit 18 %. Pour la mission, encore plus que de moyens financiers (que la Drees parvient tout de même à obtenir en complément avec des partenariats et des cofinancements dont les montages sont certes parfois chronophages), c'est surtout de moyens humains dont le service a besoin.

Pour mettre en perspective les moyens de la Drees avec ceux des autres organismes de la façon la plus objective et scientifique possible, les rapporteurs ont lancé un questionnaire. Le terme de statisticiens a pu faire débat, notamment par rapport aux termes d'épidémiologiste ou de chercheur en santé publique avec l'INSERM et Santé publique France. Globalement, 935 ETP de statisticiens ont été dénombrés dans les organismes. Plus de 50 % des effectifs se trouvent dans les agences sanitaires et les caisses nationales de sécurité sociale. La Drees en accueille 18 %, les directions centrales 8 % et les autres organismes 8 %. Par thématique, on observe une dissymétrie entre l'importance statistique en santé qui mobilise plus de 50 % des agents, et le transversal (Drees principalement) qui en regroupe près de 30 %. D'autres thématiques

comme la pauvreté, l'autonomie ou la protection de l'enfance mobilisent au contraire relativement peu de statisticiens.

Les rapporteurs ont considéré que la Drees aurait besoin, de façon pérenne, d'une dizaine d'emplois notamment pour accompagner la CNSA dans le cadre de la création de la branche Autonomie, venir en appui des directions centrales, aider les ARS à mieux utiliser le SNDS, mieux piloter leurs outils statistiques, mutualiser leurs productions, refondre le dispositif OLINPE, stabiliser et actualiser régulièrement une cartographie d'indicateurs de santé, produire des comptes réguliers exhaustifs de l'autonomie, voire de la prévention en santé. Ce dernier sujet mérite d'être approfondi par le biais d'études préalables pour bien cerner le concept. Enfin, compte tenu de la nature de ces missions, les rapporteurs ont estimé que la Drees devrait disposer d'une vision pluriannuelle au moins sur ses moyens.

2. Suites prévues du rapport

Fabrice LENGART, Directeur de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) au ministère des Solidarités et de la Santé, se félicite de la réalisation de ce rapport et espère qu'il aidera la Drees, même si certaines de ses recommandations sont plus faciles à mettre en œuvre que d'autres.

S'agissant de la raréfaction des moyens à la Drees, il rappelle que les crédits du service ont baissé fortement sur la décennie écoulée. Pour autant, la situation s'est améliorée en 2021 et ce surcroît de crédits hors T2 a été reconduit en 2022. Sur le schéma d'emploi, là encore, la situation est légèrement meilleure que prévu. Le premier schéma d'emploi pour l'année 2021 continuait d'être en baisse de 2 ETP, mais la Drees a finalement récupéré 4 ETP. L'information ayant été communiquée en juillet, les recrutements sont en cours. Symboliquement, cette décision était importante. Pour la première fois, en effet, les effectifs recommençaient à augmenter. Pour 2022, la Direction est encore dans l'inconnu à la date de cette réunion.

Le périmètre des activités de la Drees a évolué sur la période récente. Le Fonds CMU-C a été supprimé et les moyens d'études et de production d'information statistique ont été répartis entre la DSS et la Drees. Cette dernière a récupéré un ETP pour éclairer la question de la complémentaire santé solidaire. Par ailleurs, le cabinet a demandé à la Drees de prendre en charge l'enquête PARIS 2023 (Patient-Reported Indicator Survey) de l'OCDE pour la France, sorte de « PISA de la santé ». L'OCDE souhaite en effet lancer une grande enquête internationale pour comparer la qualité des soins dans les pays suivant un protocole qui apparaît toutefois très fragile. Le directeur de la Drees avait plaidé initialement pour ne pas s'engager dans cette voie, mais il a été contraint de le faire. Pour l'instant, cette opération occupe un ETP et pourrait en mobiliser davantage dans les années à venir.

La Drees est également en phase de reprise de la production des statistiques en matière de protection de l'enfance. Cette démarche dépend de l'aboutissement d'un projet de loi actuellement en discussion au Sénat. Le gouvernement espère que la commission mixte paritaire pourra conclure avant la fin de la législature. Cette production mobiliserait 3 ETP supplémentaires. La Drees va s'impliquer aussi dans la remise sur pied de la statistique des causes médicales de décès pour laquelle elle aura besoin de constituer une petite équipe de 3 ETP. A l'inverse, la Drees qui assure historiquement la maîtrise d'œuvre des répertoires FINESS et ADELI est en train de les transférer à la Délégation du numérique en santé (avec les 2 ETP correspondants) et son bras armé, l'Agence du numérique en Santé. Enfin, la Drees a accepté de prendre la mission d'administrateur des données pour le ministère, et a redéployé 1 ETP pour créer un poste de directeur de ce projet.

Toutes ces évolutions s'entendent en outre hors appui à la gestion de crise Covid. En 2020, la Drees a apporté son aide sur ses moyens propres, ce qui l'a conduit à arrêter différer un certain nombre de productions. Depuis début 2021, en revanche, une enveloppe spécifique lui permet de faire appel à des effectifs temporaires au titre de la gestion de crise. Hors schéma d'emploi, 7 personnes travaillent aujourd'hui sur la crise Covid, puisque la Drees assure un service en continu et reçoit quotidiennement les trois grandes bases de données sur les tests, la vaccination et les hospitalisations. Enfin, la Direction des affaires juridiques des ministères sociaux s'étouffant, une revue des compétences juridiques est effectuée dans l'ensemble des directions des ministères. À l'occasion de cette réorganisation, la Drees perd 2 ETP, la DAJ devant reprendre les missions qu'elle effectuait auparavant en interne.

S'agissant de l'amélioration de la gouvernance d'ensemble, le rapport devrait aider la Drees. Les programmes annuels de travail sont en cours de discussion. Le fait que la Drees se voit reconnaître un droit de regard sur les COG, COP et COM des différents opérateurs devrait lui permettre d'être davantage écoutée et consultée, d'autant plus qu'elle bénéficie de l'appui de l'Autorité de la statistique publique sur ce

point.

Fabrice LENGART essaie de défendre en interne et vis-à-vis de ses collègues la centralisation des besoins statistiques des DAC. En tant que SSM, la Drees conduit deux missions principales : la production d'études et de statistiques au titre du service statistique public et le conseil en politique sanitaire et sociale. Une troisième mission devrait lui échoir, une fonction de support et de soutien aux directions opérationnelles dans l'utilisation de la donnée dans la mise en œuvre de leurs politiques, assortie d'effectifs supplémentaires. Avec la crise Covid, la conviction se répand encore plus qu'avant que la Drees peut s'avérer utile en transversal au ministère.

La structuration des relations entre la Drees et les agences régionales de santé est également bien engagée. Un Conseil d'animation de la donnée aux régions (CADOR) a été créé, donnant à la Drees un droit de regard sur l'ensemble des enquêtes diligentées par les directions opérationnelles auprès des ARS, des établissements de santé ou des établissements médicosociaux. À chaque enquête, la Drees et le secrétariat général vérifieront si toutes les informations demandées s'avèrent nécessaires ou si la donnée n'est pas disponible ailleurs.

Quant à la mise en place d'un comité stratégique de pilotage des indicateurs de santé coprésidé par la DGS et la Drees, la Drees a mené voilà quelques années un travail de cartographie des indicateurs de santé. Elle pourrait remettre ce travail à jour, en particulier pour tenir compte du paysage post-Covid. Elle se montre en revanche plus réticente sur la mise en œuvre du comité de pilotage préconisé par la mission qui ne lui semble pas totalement opérationnel. Désormais, la Drees est officiellement conviée au CASA et pourra, dans ce cadre, parler des programmes de travail une fois par an avec l'ensemble des agences sanitaires relevant de ce comité. Enfin, l'évaluation sur la gouvernance, la qualité, l'efficacité et les usages des registres de surveillance épidémiologique est déjà réalisée par le Haut Conseil de la santé publique.

Sur la production annuelle d'un compte de l'autonomie, Fabrice LENGART estime qu'il faut d'abord s'entendre sur le terme. Si la recommandation vise à retracer l'ensemble des dépenses publiques dans le champ de l'autonomie qui couvre à la fois le champ de la dépendance et celui du handicap, il ne s'agit pas pour autant de dupliquer le bilan réalisé annuellement par la DSS. Construire un compte de l'autonomie consisterait à construire l'équivalent de ce que fait la Drees aujourd'hui en matière de comptes satellites de la santé sur le champ de l'autonomie, ce qui exigerait de s'intéresser aux dépenses consenties par les administrations publiques et les autres acteurs, y compris le reste à charge. L'exercice peut se révéler intéressant. Pour autant, il ne serait pas simple ; il nécessiterait de s'outiller. En outre, la Drees n'est pas certaine d'être en mesure de mettre sur pied un compte à un pas annuel, au moins dans un premier temps. Elle préfère investir dans la décomposition des dépenses par catégories de bénéficiaires par modélisation dans le cadre du modèle Autonomix.

S'agissant des comptes de la prévention, la demande revient de façon récurrente, en particulier de la part de la DGS. La Drees a réalisé ces comptes une fois. L'exercice s'est avéré très chronophage, très complexe et fragile. En outre, il pose une difficulté concernant la comptabilisation dans les dépenses de santé de ce qui relève de la prévention non institutionnelle. Cette comptabilisation appelle un savoir-faire médical très pointu. La Drees ne pourra donc pas le faire seule ; elle a besoin de moyens d'expertise médicale qu'il faudra aller chercher ailleurs. La Direction est prête à aider, mais il ne lui appartient pas de définir ce qui relève de la prévention et ce qui n'en relève pas. Une fois cette démarche de définition effectuée, elle peut mettre en place l'outil de production conformément au périmètre ainsi précisé.

La recommandation visant à mieux rendre compte des dépenses sociales des départements et revoir la nomenclature de comptabilité publique en la matière semble assez complexe et la Drees n'a pas forcément les compétences pour le faire. En outre, cette voie n'apparaît pas forcément comme la plus rapide. La Drees mène quand même une enquête annuelle sur les dépenses d'aide sociale auprès des départements. Le système d'information est loin d'être inexistant en la matière. La Drees proposerait donc plutôt de poursuivre dans cette voie d'enquête. Quant à la faisabilité de consolider annuellement les données détaillées, la Drees le fait tous les quatre ans aujourd'hui par le biais des RI-Autonomie. Dans le schéma actuel, il s'avère impossible de procéder annuellement. Dans le futur, si un système d'information centralisé est mis en place par la CSNA, la faisabilité pourra être étudiée. Cela n'arrivera cependant pas avant plusieurs années.

Pour l'observation des personnes sans domicile, il y a des projets pour mieux exploiter les systèmes d'information existants, mais ils peinent à avancer faute de ressources humaines suffisantes. Là encore, cependant, la Drees a besoin de moyens pour travailler sur le sujet dans la durée. La Drees est très engagée dans le développement du potentiel des appariements et devrait être l'un des plus gros clients du CSNS (code statistique non signifiant). Sur le dossier médical partagé, tout reste à construire. La Drees fait

partie des instances de gouvernance. Il lui incombe de s'approprier le sujet. Le transfert du dispositif des données de la protection de l'enfance nécessitera lui aussi des moyens de l'ONPE. Le rapport demande par ailleurs le rattachement de l'Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS) à la DGOS. Au quotidien, les activités de cet observatoire s'apparentent un peu à du micro-management lorsqu'il faut créer une place de formation sur une spécialité médicale dans une université et la Drees a peu de valeur ajoutée. Pour autant, pour que cet observatoire continue de faire de la prospective médicale, la Direction a des éléments à apporter. Quel que soit le rattachement, il importe de maintenir les moyens nécessaires pour que ces deux activités perdurent.

Enfin, la mission conjointe recommande de doter la Drees d'une dizaine d'ETP supplémentaires. Certes, cette recommandation aide le service, surtout actuellement. Fabrice LENGART n'a d'ailleurs pas manqué d'écrire au cabinet du ministre pour demander des ETP supplémentaires en s'appuyant sur ce rapport. Cependant, au regard des nouvelles missions que les rapporteurs entendent confier à la Drees, le compte n'y est pas. Certains choix devront quand même être effectués. Si la Drees est favorable à la mise en place d'une programmation pluriannuelle, elle a peu d'espoir que cette recommandation soit entendue par le secrétaire général. La Drees dispose d'un petit budget au regard des sommes que doit gérer le secrétariat général et elle doit mener une bataille chaque année.

Gabrielle FACK, représentant l'Université Paris Dauphine, observe que le rapport a peu évoqué la mise à disposition des données aux chercheurs. Certes, la Drees éprouve des difficultés de moyens pour produire des statistiques et expertiser les données. Cependant, les chercheurs commencent à appréhender les potentialités très fortes qu'offre l'appariement des données de santé avec d'autres données pour mener des analyses extrêmement importantes, notamment sur les questions d'accessibilité au soin.

Des fichiers se créent actuellement, à l'image des fichiers EDP-Santé. Néanmoins, l'accès des chercheurs à ce type de fichiers reste extrêmement compliqué. Les chercheurs ne savent pas à qui s'adresser (Health Data Hub, CASD). En outre, il semble que le délai entre la constitution de ces données très sensibles pour la statistique publique et le moment où elles peuvent être mises à la disposition des chercheurs soit très long. Elle s'enquiert donc du circuit, des problèmes que soulève cette mise à disposition et des solutions envisagées pour les résoudre.

Par ailleurs, les données de santé ouvrent des perspectives extraordinaires, surtout lorsqu'elles sont appariées. Pour autant, il n'appartient pas forcément à la Drees d'effectuer ces appariements et d'autres endroits pourraient être imaginés. Pour la petite enfance par exemple, la France dispose d'un système de crèches beaucoup plus développé que d'autres pays européens. Or aucune évaluation ou presque n'est réalisée pour évaluer les effets positifs de ce système sur les enfants. Un appariement avec les données de l'Education nationale se révélerait très intéressant. Il faudrait imaginer un lieu pour effectuer de tels appariements. Gabrielle FACK demande si la mission a envisagé cette problématique ou si la Drees y a réfléchi.

Fabrice LENGART répond que les difficultés des chercheurs vis-à-vis des données de santé sont connues depuis plusieurs années. La mise en place de la plateforme des données de santé ou Health Data Hub depuis deux ou trois ans constitue une grande nouveauté. Cette plateforme va devenir un acteur central pour permettre aux équipes de chercheurs d'accéder à un bien plus grand nombre de données de santé. À cette occasion, le système national des données de santé (SNDS) qui contenait les grandes bases nationales de la CNAM, du PMSI et les causes médicales de décès regroupera désormais bien plus de données, en particulier des données médicales, dont les bases de données Covid.

La difficulté particulière de l'accès aux données est liée à l'identifiant propre aux données de santé, ce qui complique les appariements entre les données relevant du domaine de la santé et les données relevant d'autres domaines. La Drees a consacré des moyens très importants à constituer l'EDP-Santé, appariant les données de l'EDP avec les données du SNDS. Elle y est parvenue à ce stade au prix de nombreux efforts, mais elle n'a pas pu le créer en tant qu'entrepôt de données de santé. De ce fait, l'EDP-Santé n'est pas complètement accessible aux chercheurs aujourd'hui. La Drees a néanmoins l'intention de trouver des solutions juridiques pour mettre à disposition ces données d'une richesse incroyable. La Direction s'attachera en 2022 à répondre aux questions juridiques qui se posent. L'accès à l'EDP-Santé devrait logiquement s'opérer *via* le Hub. Cette solution apparaît en effet comme la plus simple. S'il reste des marges de progrès, la Drees va malgré tout dans la bonne direction et souhaite que les chercheurs puissent accéder à l'EDP-Santé. Enfin, sur les crèches, Fabrice LENGART ignore si des informations fines sont disponibles. Il estime néanmoins qu'une telle démarche devrait constituer une priorité.

Nicole ROTH indique que les rapporteurs n'ont pas examiné cette question de façon centrale, leur rapport portant sur la coordination en termes de production de statistiques. Le Comité du label incite toujours les producteurs à ouvrir leurs données et en fait même une condition de la labellisation. Ce point n'a toutefois pas été étudié dans le cadre du présent rapport.

Roxane SILBERMAN, directrice de recherche CNRS et membre du bureau du Cnis, rappelle à propos des remarques sur l'accès des chercheurs et les projets d'appariements que les difficultés que rencontre le Health Data Hub ne sont pas pour l'instant résolues. Elle signale que de son côté le CASD permet de traiter les données du SNDS et des appariements avec le SNDS.

Elle s'interroge par ailleurs sur le périmètre de la mission et l'exclusion des données collectées à des fins de recherche. Certaines grandes cohortes épidémiologiques rassemblent des données très nombreuses avec des appariements à d'autres sources et sont à la source d'indicateurs importants en santé publique. Elles pourraient avoir leur place au sein d'une vision d'ensemble pour le Cnis. Si elle salue le fait que le rapport replace la Drees au centre du système, Roxane SILBERMAN demeure néanmoins un peu interrogative face à l'ampleur de ce que le SSM doit faire compte tenu des moyens dont il dispose.

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER, appuie la recommandation en faveur d'une programmation budgétaire pluriannuelle, qui pourrait concerner de nombreux services statistiques ministériels. L'Insee a réussi à obtenir cette visibilité pluriannuelle, mais l'Institut représente un programme budgétaire en tant que tel et avait la possibilité de le faire sur son périmètre. Ce n'est pas le cas des SSM qui, comme la Drees, relèvent souvent d'un programme du secrétariat général qui ne peut pas s'inscrire dans une programmation pluriannuelle, le principe d'annualité budgétaire étant encore prévalent dans le pays. La visibilité des moyens pose aussi dans une certaine mesure la question de l'indépendance. Cette recommandation restera sans doute lettre morte. Pour autant, il est bon que les inspections générales mettent l'accent sur le sujet.

Gilles POUZIN, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC), exprime le soutien de la CFTC à ces travaux. Ces mesures sont très importantes pour prendre en compte le statut des travailleurs en tant que citoyens dans la globalité de leur personne. Il s'enquiert de la possibilité de rattacher ces recherches aux objectifs de développement durable (ODD) pour en assurer le financement et la valorisation. La santé constitue en effet l'un des principaux piliers des ODD.

Nicolas PROKOVAS, représentant la Confédération générale du travail (CGT), rappelle que le Cnis avait émis l'idée de mettre en place un groupe de travail pour étudier les questions relatives à la production de données statistiques autour de la santé et demande des précisions sur l'avancement de cette réflexion.

Patrice DURAN confirme que les questions de santé s'avèrent essentielles.

Fabrice LENGART signale que l'Europe travaille aussi sur les données de santé. Il n'est donc pas impossible que la Drees soit amenée à répondre à Eurostat, conjointement avec l'Insee, sur les données supplémentaires qu'elle pourrait remonter au niveau européen. Si une réflexion du Cnis devait voir le jour sur une thématique approchante, il faudrait que les deux démarches soient couplées, la réponse à Eurostat prenant sans doute beaucoup de temps.

Françoise MAUREL, Secrétaire générale du Cnis, précise qu'à l'issue de ces présentations le Cnis va s'inscrire dans les recommandations du rapport IG Insee/IGAS et va solliciter progressivement la plupart des opérateurs cités dans le rapport pour qu'ils communiquent leur programme de travail. Le principe du groupe de travail, évoqué de manière très préliminaire l'année précédente lors de l'Assemblée plénière, était conditionné aux résultats de la mission et à la disponibilité d'informations suffisantes sur ces sujets. À ce jour, il semble un peu prématuré de parler d'un groupe de travail du Cnis. Il faut que ce nouveau périmètre de coordination se constitue. Le Cnis va prendre connaissance de l'activité des opérateurs et les besoins pourront apparaître de manière plus naturelle dans ses commissions. Si la Drees souhaitait, sur certains champs de la connaissance, un recueil des besoins plus large que ceux des administrations centrales, le Cnis pourrait répondre à cette demande, mais sans doute pas dans l'immédiat, puisqu'un autre groupe de travail va être lancé.

Nicole ROTH signale que l'Autorité de la statistique publique (ASP) sollicite actuellement les agences sanitaires, notamment Santé publique France et la CNAM, pour impulser cette ouverture des programmes statistiques à l'information de tous dans le cadre du Cnis et inciter à la transparence d'un certain nombre d'indicateurs dans le cadre des statistiques administratives produites. Une nouvelle procédure se met en

place à titre expérimental pour essayer de favoriser une transparence accrue d'un nombre croissant de statistiques sans pour autant aller jusqu'à la labellisation. Plusieurs acteurs dans le domaine de la santé s'inscrivent déjà dans cette dynamique.

Patrice DURAN observe que ces problématiques entrent dans la démarche actuelle de l'ASP sur la maîtrise de la qualité de la statistique et posent la question du périmètre de la statistique publique. Au-delà des données de santé et de la Drees, sont en jeu le positionnement de la statistique publique et le rôle majeur des SSM. Pendant trop longtemps, les SSM ont été les parents pauvres de l'administration centrale. Ils ont été mal compris. Dans l'administration française, la connaissance et la maîtrise des statistiques sont relativement faibles. La crise est venue rappeler le besoin de connaissance, comme le montre la très forte sollicitation de la Drees pendant cette période. Aujourd'hui qui peut dire que l'on peut agir efficacement sans avoir une maîtrise de la réalité sociale ? Le rôle des SSM est majeur en la matière. L'évaluation des politiques publiques doit être endogénéisée. On ne peut en effet imaginer une action efficace si l'Etat lui-même n'est pas capable de se donner les moyens de réagir et de savoir comment il gère son action. De ce point de vue, le rôle des SSM peut s'avérer décisif. En outre, les SSM ont une capacité de transversalité bien plus importante que celle des services opérationnels de chaque ministère. En conclusion, le Président du Cnis remercie les rapporteurs pour le travail essentiel qu'ils ont réalisé.

.II EXAMEN DU PROJET DE MANDAT DE GROUPE DE TRAVAIL DU CNIS SUR LA MESURE DES DISCRIMINATIONS

Patrice DURAN rappelle que le Cnis a pris la décision de constituer un groupe de travail transversal à plusieurs de ses commissions, qui concerne aussi de multiples institutions. La question des discriminations en matière de relations professionnelles a déjà été traitée de manière assez approfondie dans le cadre d'un colloque piloté par Jean-Christophe SCIBERRAS.

La Défenseure des droits souhaitant disposer d'une vision assez complète des discriminations a demandé au Cnis de bâtir un groupe de travail sur le sujet. La présidence de ce groupe a été confiée à Michel VILLAC. Pour une mission de cette nature, il est en effet apparu essentiel de faire appel à une personne ayant une vision large de l'action publique, qui sache aussi manier les statistiques. Michel VILLAC, ancien de l'X-ENSAE, a croisé dans son parcours la question des discriminations, travaillant sur les questions de définition et d'orientation des politiques publiques dans le secteur social. Il a également été concerné par le management stratégique et la conduite du changement dans les organisations publiques. Il a par ailleurs été à la tête de l'Acisé, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, et possède toutes les capacités pour mener un travail de cette nature.

Michel VILLAC sera accompagné par trois rapporteurs : Sylvie LE MINEZ, chef de l'unité Etudes et enquêtes démographiques à l'Insee, Patrick SIMON, de l'Ined, et Martin CLÉMENT, chef du pôle Etudes dans les services de la Défenseure des droits. Les membres du Bureau qui souhaiteraient participer à ce groupe sont appelés à contacter le Secrétariat général. Patrice DURAN convie notamment les chercheurs de Paris Dauphine qui œuvrent dans le domaine de la santé à y participer. Ce travail sur les discriminations constituera l'un des axes forts de l'activité du Cnis en 2022.

François GUILLAUMAT-TAILLIET, Secrétaire général adjoint du Cnis, précise que le mandat du groupe de travail part d'une définition juridique des discriminations, considérées comme le traitement défavorable injustifié subi par une personne en lien avec un ou plusieurs critères. Discerner des écarts qui relèvent de discriminations dans les données n'est pas chose facile et nécessite de mettre en œuvre des modèles et d'effectuer un certain nombre de contrôles.

Des analyses quantitatives ont été menées à partir d'enquêtes et de données de la statistique publique au cours des dix ou quinze dernières années. Ces analyses ont montré des disparités entre des groupes de personnes qui demeurent inexplicables par les facteurs socioéconomiques et qui seraient imputables pour partie à de la discrimination. Différentes méthodes ont été utilisées par la recherche et la statistique publique pour contribuer à identifier et mesurer la fréquence de ces discriminations, l'information pouvant provenir des victimes ou des institutions dont les pratiques peuvent être discriminatoires. Il importe aujourd'hui d'étendre le nombre de domaines concernés (éducation, formation, emploi, logement, services publics, vie sociale, etc.) et d'adopter une démarche statistique intersectorielle et plus systématique de mesure des discriminations.

Le groupe de travail aura pour mission de dresser un état des lieux des connaissances dans les différents secteurs, porter un regard sur la façon dont ces phénomènes sont mis en évidence et mesurés à l'étranger,

et proposer des recommandations pour améliorer l'observation et la mesure des discriminations dans les différents secteurs. Le groupe de travail suivra un calendrier assez habituel. Il se réunira environ une fois par mois pendant un an. Son rapport sera ensuite présenté et diffusé dans les publications du Cnis.

Gilles POUZIN salue la mise en place de ce groupe de travail sur les discriminations, un sujet cher à la CFTC sur le plan du travail comme sur celui de la condition humaine dans ses différentes dimensions. S'ils ne pourront sans doute pas participer à toutes les réunions, les représentants de la CFTC pourront contribuer à cette démarche en faisant part des observations et questionnements sur les discriminations qu'ils ont pu tirer de leur activité de représentation salariale ou de leurs activités citoyennes.

Benoît ROBIN, représentant la Confédération générale du travail – Force ouvrière (CGT-FO), souligne également l'importance du sujet des discriminations et salue la constitution de ce groupe de travail. La CGT-FO restera particulièrement attentive à ces travaux et fera en sorte d'y contribuer.

Gabrielle FACK propose d'aider le Cnis à identifier les chercheurs qui travaillent sur ces sujets.

Nicolas PROKOVAS remercie le Cnis pour la mise en place de ce groupe de travail. Il observe qu'il ne faudrait pas partir du principe que toutes les discriminations sont vraiment mesurables. La question se révèle un peu plus complexe. Une journée a effectivement été consacrée à la discrimination dans l'emploi. Cependant, de nombreuses questions ont été totalement éludées au cours de cet événement. Ce groupe de travail aura donc sans doute son mot à dire sur les questions des discriminations syndicales qui ne sont pas des discriminations comme les autres, car elles favorisent l'apparition d'autres types de discriminations. Il souhaite par ailleurs savoir si cette analyse se limitera au cadre hexagonal ou touchera aussi l'outre-mer. Enfin, il relève que certaines discriminations ne sont pas explicitement citées, notamment dans le domaine de la santé et de la justice, et propose de faire appel au Syndicat de la magistrature ou au Syndicat des avocats de France.

Patrice DURAN précise que tous les acteurs potentiels n'ont pas été cités, car la thématique des discriminations est particulièrement vaste, mais les rapporteurs connaissent suffisamment le sujet pour ne rien oublier. Le groupe devra se donner un angle d'attaque. Il existe de multiples façons de traiter les discriminations : il est possible de les objectiver à travers les écarts qui existent entre les situations, de travailler sur le ressenti des discriminations, d'expliquer les discriminations par les stéréotypes, etc. Le groupe de travail ne sera sans doute pas en mesure de tout faire. Il s'agit aussi de voir les instruments que la statistique publique peut fournir à la Défenseure des droits.

Jean-Christophe SCIBERRAS salue le lancement de ce groupe de travail. Le Cnis a déjà essayé de travailler sur le sujet des discriminations et ce nouveau groupe doit pouvoir puiser dans cette précédente expérience. Il serait opportun d'associer à la fois les représentants des organisations syndicales et les représentants des organisations patronales. Pour le ministre du Travail, il avait piloté voilà quelques années un groupe sur la lutte contre les discriminations. France Stratégie avait livré une contribution majeure sur le coût économique des discriminations. Il faudrait que le groupe de travail s'interroge sur la manière de suivre ce sujet statistiquement, car les effets sont importants pour le monde économique.

Patrice DURAN observe que la journée du Cnis sur les discriminations s'était révélée très intéressante et il n'est pas totalement surprenant qu'elle appelle le débat. La définition même de la question n'est jamais simple et peut susciter des avis différents.

.III ÉCHANGES SUR LE BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DU CNIS ET LES ORIENTATIONS POUR 2022

François GUILLAUMAT-TAILLIET rappelle les axes transversaux de l'activité du Cnis en 2021.

Le Cnis note tout d'abord une demande accrue des producteurs d'accéder à des sources administratives, voire de réaliser des appariements entre sources. Il apparaît donc essentiel de renforcer l'information sur le cadre juridique de ces traitements. Cet exercice constitue l'une des fonctions des commissions du Cnis, d'autant plus qu'avec la démarche statistique publique, pilotée par l'Autorité de la statistique publique, le périmètre de ces données doit s'étendre.

Des besoins de données fines et précises dans l'espace se sont également exprimés. La demande a été réitérée dans différentes commissions de données carroyées et géolocalisées. Le Cnis continue à encourager les déclinaisons territoriales et la diffusion adaptée de ces données avec, lorsque cela est

possible, des cartographiques et des datavisualisations.

L'Insee a présenté ses travaux sur la grande pauvreté consistant à croiser les dimensions niveau de vie monétaire et privations sociales ou matérielles. À Mayotte, le contexte invite à adapter la mesure ou au moins le niveau des seuils. S'agissant des inégalités, les travaux récents de l'Insee sur la distribution des revenus et les comptes distributionnels de revenus et ceux de la Banque de France sur les comptes de patrimoine renouvellent l'analyse en prenant en compte l'ensemble des prélèvements, des prestations et des dépenses collectives, et donc le regard que l'on peut porter sur les inégalités.

L'évolution du questionnaire du recensement de la population s'inscrit dans le prolongement du rapport du Cnis de 2012, du séminaire organisé voilà un an et des discussions qui ont eu lieu dans les deux séances de la CNERP de 2021. Le débat s'est poursuivi le 2 décembre en Commission Démographie et questions sociales sur les propositions de l'Insee d'introduire notamment de nouvelles questions dans le bulletin individuel.

Le Cnis s'est par ailleurs prononcé favorablement en 2021 sur le projet d'utilisation des données de caisse à des fins de calcul d'indicateurs conjoncturels d'activité, après étude de faisabilité et d'opportunité et en concertation avec les enseignes productrices. Le Cnis a également lancé un groupe de travail sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans l'agriculture. La mobilisation de ces données pourrait être une alternative à la collecte par questionnaire et entrer dans le cadre de la loi de 1951.

S'agissant des enjeux internationaux, l'Europe pourrait rendre obligatoire dans les années à venir le rapportage sur un certain nombre de domaines, notamment les comptes de la forêt, les comptes de l'eau, les tables environnementales, les subventions positives et certaines parties des comptes des écosystèmes. De nouveaux outils, les comptes économiques de l'environnement et les comptes des écosystèmes, sont en train d'émerger et posent de sérieuses questions conceptuelles. Que veut-on faire ? Que doit-on faire ? Des débats en ce sens ont eu lieu lors de la dernière Commission Environnement et développement durable.

Enfin, le Cnis a constaté, à la faveur de la crise, la participation accrue aux commissions de personnes éloignées de Paris, qu'elles se trouvent en région, dans les outre-mer ou à l'étranger, l'incitant à poursuivre sa réflexion sur ses modes de fonctionnement.

Patrice DURAN précise que deux présidents de commission, Gianluca OREFICE et Antoine BOZIO n'ont pas pu se joindre à la séance.

Anne-Laure DELATTE, Présidente de la Commission Système financier et financement de l'économie, indique que deux thèmes principaux ont été abordés en 2021. La commission a tout d'abord évoqué le recours à l'exploitation de données massives pour le suivi de la conjoncture pendant la crise Covid. De nombreux enseignements ont été tirés de l'usage par les institutions publiques de données massives (Google Trends, LinkedIn, cartes bancaires, etc.). Une étude est notamment parue, utilisant les cartes bancaires françaises pour comprendre la répartition des dépenses et des inégalités durant la crise. Les données massives présentent l'avantage d'être granulaires, disponibles rapidement, homogènes et d'avoir un coût marginal proche de zéro. Elles se révèlent très utiles pour produire des informations très rapidement. Cependant, elles ne sont pas conçues à des fins scientifiques. De ce fait, elles ne sont pas représentatives, n'ont pas d'historique et ne sont pas forcément pérennes. La commission a conclu qu'elles nécessitaient un appui systématique avec des données traditionnelles. Jean-Luc TAVERNIER a beaucoup insisté sur la nécessité de réfléchir aux modalités juridiques du transfert des données commerciales vers des services de statistique publique. Il ne faudrait pas que les services soient contraints de dépenser de l'argent pour des données qui étaient gratuites au départ. La petite chronique qu'Anne-Laure DELATTE a rédigée à ce sujet a suscité de très nombreux retours, montrant l'intérêt citoyen sur ces questions.

La commission a par ailleurs examiné les récents travaux de l'Insee sur la comptabilité distribuée et l'équivalent au sein de la Banque de France. Aujourd'hui, une ventilation des prélèvements et des dépenses publiques sur plusieurs dimensions est disponible, en particulier sur les revenus et les diplômes. La France est en pointe sur cette question. Du côté des patrimoines, les analyses actuelles ratent 30 % du patrimoine, en particulier dans le haut de la distribution. La Banque de France a présenté des méthodes intéressantes, mais qui ne sont pas encore abouties. Là encore, la chronique d'Anne-Laure DELATTE a rencontré un certain succès. Ces travaux répondent à une vraie demande sociale pour mieux comprendre la ventilation des dépenses publiques.

La commission a souffert d'un petit retard au démarrage, avec des questions d'adaptation au nouveau contexte pour la Banque de France. Sur tous les thèmes abordés, les données financières ont donc été moins évoquées que les années précédentes. Des discussions se sont nouées avec la Banque de France pour un meilleur ajustement. Pour l'année 2022, la commission abordera les thèmes « Genre et finance », notamment les discriminations d'accès au crédit et « Climat et finance », la Banque de France conduisant de nombreux travaux sur le sujet.

Jean-Christophe SCIBERRAS, Président de la commission Emploi, qualification et revenus du travail, rappelle que deux grands thèmes ont été abordés en 2021. Au printemps, la commission s'est intéressée à la connaissance de la catégorie dite des indépendants, faisant suite au rapport Gazier de 2016 qui mentionnait une insuffisance de connaissance sur cette catégorie par rapport aux autres catégories d'actifs. Ce sujet avait donc été inscrit dans le moyen terme. Cette session a permis de faire le point sur le chemin parcouru dans la connaissance de cette catégorie. Les sources se sont enrichies. Outre les sources principales des organismes de recouvrement des cotisations sociales, des panels de non-salariés ont été créés, fournissant avec l'enquête Emploi des informations tout à fait enrichissantes.

Dans un précédent rapport sur le travail économiquement dépendant, en 2008, il avait été très difficile de mesurer les indépendants économiquement dépendants. Désormais, la statistique publique donne une vision beaucoup plus précise de cette catégorie intermédiaire qui a eu tendance à se multiplier et qui est évaluée aujourd'hui à 20 % de l'emploi indépendants en France, soit environ un million de personnes. En quinze ans, la situation a donc beaucoup progressé, même s'il reste quelques domaines à approfondir. Les investigations sont encore réduites sur les distinctions en matière de genre s'agissant des indépendants. Les questions liées aux conditions de travail ne sont pas non plus très bien connues. Le temps de travail étant mal évalué, la rentabilité du travail est également difficilement évaluable. En outre, la crise a renforcé les préoccupations, sous l'angle des risques psychosociaux pour lesquels la connaissance demeure réduite pour ces catégories.

La séance d'automne s'est également inscrite dans le moyen terme du Cnis à travers une étude des compétences acquises tout au long de la vie. De nombreuses enquêtes permettent de s'approprier les données en la matière. France Stratégie et Pôle emploi ont travaillé ensemble pour essayer d'établir une cartographie des compétences par métier, un exercice important face au besoin de main-d'œuvre actuel. Des informations sont disponibles. Cependant, il reste des manques, notamment pour des raisons de définitions. Les travaux sont fragiles, faute de définitions homogènes. Les études françaises et internationales ne se recouvrent pas nécessairement. La commission a recommandé de renforcer et donner plus de robustesse à ces travaux. France Stratégie devrait sortir pour la première fois des perspectives en matière de compétences. L'exercice se révèle néanmoins difficile. Il sera d'ailleurs légèrement décalé dans sa production.

Jean-Philippe VINQUANT, Président de la Commission Démographie et questions sociales, précise que la séance de printemps s'est tenue sous la présidence de Christine d'AUTUME. Elle a été consacrée à l'observation statistique de la grande pauvreté et la nouvelle enquête de victimation. À l'automne, la commission a examiné les évolutions du questionnaire individuel du recensement de la population. Des évolutions importantes sont proposées et actuellement testées pour intégration en 2024 dans le bulletin individuel qui permettront de mesurer sur l'ensemble de la population et d'exploiter à une échelle territoriale très fine des questions aussi sensibles que l'origine des personnes au travers de la connaissance du département ou du pays de naissance des parents de la personne enquêtée. L'examen de ces évolutions a suscité un débat intéressant, à mettre en lien avec la mise en place du groupe de travail commun avec la Défenseure des droits sur les discriminations et ce que la connaissance statistique peut apporter en termes d'identification et le cas échéant de politiques publiques visant à s'attaquer à des phénomènes de discrimination. Lors de cette séquence, la commission a également rendu des avis d'opportunité sur le renouvellement d'enquêtes et sur une enquête nouvelle.

Pour 2022, la commission prévoit de consacrer une séance au logement et à la précarité résidentielle en juin. En décembre, elle examinera d'une part la question des personnes en situation de handicap et d'autre part le développement du numérique dans les services proposés aux usagers et ses effets sociaux.

Xavier TIMBEAU, Président de la Commission Environnement et développement durable, indique qu'au printemps, la commission a travaillé sur la question des données individuelles et leur utilisation à des fins d'intérêt général et de statistiques, notamment les données des compteurs d'électricité et de gaz. À l'automne, elle s'est intéressée à la question des comptes environnementaux, qui font apparaître de nombreuses questions assez préoccupantes. Il apparaît nécessaire de construire un appareil statistique permettant de répondre aux questions sur la transformation de l'économie vers une économie neutre en

carbone, mais aussi comprendre, mesurer et anticiper les dégâts produits par le changement climatique. Des cadres conceptuels doivent toutefois être définis pour passer des données brutes à des statistiques articulées permettant de poser des diagnostics. L'exercice semble assez vertigineux. Cependant, de nombreux éléments commencent à se mettre en place pour fournir des informations. Des inventaires des écosystèmes et de leur état sont produits à travers différents dispositifs au niveau européen et national. Des travaux sont menés sur des flux de matières en parallèle des flux économiques afin de mesurer l'impact sur la planète de l'activité économique. Il reste encore beaucoup à faire et des moyens supplémentaires s'avèrent nécessaires pour faire face à ces vastes enjeux. En 2022, la commission envisage de travailler sur la qualité des sols et sur l'économie verte en inter-commission ou séminaire.

Pierre-Philippe COMBES, Président de la Commission Territoires, rappelle que la séance de printemps était consacrée à l'outre-mer. L'Insee a présenté ses investissements récents pour produire les mêmes statistiques en outre-mer que dans les régions métropolitaines, mais aussi des statistiques spécifiques à ces territoires. Un point spécifique a été dédié à Mayotte du fait de son changement de statut récent et de ses problématiques propres liées à l'immigration notamment. La Direction générale des outre-mer a montré qu'il était possible de produire des études malgré l'hétérogénéité des données disponibles et présenté son portail interne lui permettant d'accéder à ces informations. L'Agence française de développement a également présenté des exemples d'études, soulignant toutefois que l'accès aux données pourrait être encore facilité. Le partenariat avec le CEROM est apparu très utile et efficace dans ce domaine.

La séance d'automne s'est déroulée en deux temps. En premier lieu, la commission a examiné les travaux réalisés par la statistique publique pour produire des indicateurs locaux relatifs aux territoires, avec une présentation sur les indicateurs territoriaux de développement durable. Un panel d'indicateurs a été développé, avec sept niveaux géographiques. La commission a noté une demande assez importante des EPCI en faveur d'indicateurs locaux disponibles à leur échelle. En second lieu, les modalités de concertation entre les producteurs et les utilisateurs des statistiques publiques en région ont été abordées. Des initiatives locales ont été mises en place dans les années 80 avec les CRIES pour développer les interactions entre producteurs et utilisateurs dans les régions. Après présentation de ces initiatives, des échanges se sont noués sur la façon dont l'Insee et ses directions régionales pouvaient faciliter la concertation.

Pour 2022, la séance de printemps devrait aborder l'usage des sols et l'artificialisation avec des présentations du SDES et du SSP.

Françoise MAUREL indique que les orientations générales constituent des avis transverses qui complètent les avis généraux du moyen terme 2019-2023 en reprenant, parmi les thématiques du moyen terme, celles qui devraient connaître une actualité particulière en 2022.

Ces orientations sont les suivantes :

- **Augmenter la visibilité des statistiques construites sur des données administratives et des appariements de telles sources :**

Cette orientation avait été inscrite au programme de l'an dernier. Aujourd'hui, les statisticiens privilégient les appariements de sources administratives pour enrichir les statistiques existantes. Ces sources présentent de forts potentiels en termes de richesse et de détail d'informations. Néanmoins, comme elles contiennent la plupart du temps des données personnelles des individus, elles soulèvent un enjeu de transparence et de bonne information du public sur ces traitements. Le Cnis continuera d'accompagner les producteurs dans ce mouvement. A cet égard, le colloque du 28 janvier 2022 répond totalement à cette orientation.

- **Accompagner la « démarche statistique publique » de l'ASP pour élargir le périmètre des statistiques publiques soumises à la coordination du Cnis, en particulier dans le domaine de la santé :**

La démarche se lance ; elle va monter en puissance progressivement. Le Cnis s'attachera à aller chercher de nouveaux producteurs de statistiques dès lors qu'ils auront été identifiés par la Drees ou l'ASP dans le cadre de sa nouvelle « démarche statistique publique ». Il faudra sans doute un peu de temps pour que les échanges autour de la santé au sein du Cnis deviennent pertinents.

- **Développer les mesures d'inégalités de situation et la connaissance des discriminations :**

Sur les discriminations, le groupe de travail mobilisera fortement le Cnis en 2022. Par ailleurs, le sujet des inégalités de situation est apparu dans plusieurs commissions, que ce soit dans le domaine financier ou dans le domaine social. Le Cnis suivra ces sujets avec attention en 2022.

- **Contribuer à développer les usages statistiques de données privées, en concertation avec les parties prenantes :**

En 2022, la statistique publique donnera suite au dernier rapport de la revue des pairs européens qui recommande l'élargissement du cadre légal d'accès aux données privées par les statisticiens publics. Ce sujet était déjà abordé dans le Data Act de l'été dernier auquel le Cnis a été amené à contribuer. Le Conseil espère être associé aux réflexions qui auront lieu dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne.

- **Etablir des priorités statistiques pour la mesure de l'économie verte, en lien avec le pacte vert pour l'Europe :**

Dans les enjeux de transition écologique, il s'agit de déterminer si les outils de mesure traditionnels sont toujours adaptés. Le Cnis pourrait lancer une réflexion transversale en fin d'année sous forme d'une inter-commission. La question commencera toutefois à être abordée lors de l'Assemblée plénière.

Françoise MAUREL invite les membres du Bureau à réagir par écrit auprès du Secrétariat général du Cnis afin de présenter un texte consensuel à l'Assemblée plénière.

Nicolas PROKOVAS remarque que les documents ont été envoyés un peu tardivement aux membres du Bureau qui n'ont pas pu préparer la présente séance dans de bonnes conditions. Il relève tout d'abord dans le bilan 2021 que les enquêtes sur les pratiques culturelles « *sont complexes et coûteuses. Or l'enregistrement des pratiques agricoles dans les logiciels de gestion parcellaire est de plus en plus fréquent chez les agriculteurs* » et se demande si l'utilisation de données de logiciels renseignés directement par les agriculteurs utilisateurs de ces produits ne présente pas un biais.

Lors de la Commission Démographie et questions sociales, l'introduction de la question sur le lieu de naissance des parents dans le recensement a suscité de nombreux débats et une demande a été émise pour que les contributions écrites soient mises en ligne sur le site du Cnis. La formulation proposée dans le bilan « Pour tous, cette information est importante » ne reflète pas ces échanges. Les réserves ne portaient pas uniquement et principalement sur les risques de mésusage ; elles déploraient l'orientation du questionnement sur les seules origines et estimaient que le recensement n'était pas le lieu pour ce sujet.

S'agissant des orientations 2022, Nicolas PROKOVAS appuie la demande d'adéquation des ressources aux exigences. Il proposerait d'ajouter à la 1^{ère} orientation qu'il importe, à côté du socle méthodologique, de constituer un socle juridique. Sur la 2^{ème} orientation, il regrette qu'aucun moyen concret ne soit mentionné pour aborder la question de la santé, notamment l'articulation entre santé et travail. Enfin, il propose d'ajouter une 6^{ème} orientation sur une entrée territoriale. Rapprocher les besoins d'information et la réponse statistique aux niveaux territoriaux se révèle en effet très important.

Patrice DURAN observe que la question des statistiques au niveau territorial est complexe, surtout dans une période où les rapports entre l'Etat et les collectivités territoriales sont eux-mêmes complexes.

Françoise MAUREL précise que les logiciels phytosanitaires font l'objet du groupe de travail validé par le Bureau du Cnis au printemps dernier. Remplacer une collecte d'enquête par des données privées présente toujours des avantages et des inconvénients. Le groupe de travail a d'ailleurs pour mission d'instruire la faisabilité et l'opportunité du recours à ces données logicielles, celui-ci n'étant pas acté pour le moment.

Xavier TIMBEAU ajoute que ces logiciels remplissent des obligations réglementaires pour les agriculteurs. Il ne s'agit donc pas seulement de données privées, puisque ces données sont transmises à des régulateurs à des fins de vérification.

Jean-Luc TAVERNIER signale qu'un règlement est en cours de négociation au niveau européen sur ces questions. Les données de collecte auprès des agriculteurs doivent pouvoir être rapprochées des données

de chiffre d'affaires de ces produits recueillies par ailleurs pour vérifier l'existence d'un biais systématique.

Jean-Philippe VINQUANT indique que la commission a débattu du besoin de porter la question du pays de naissance des parents dans le recensement alors qu'elle peut être portée dans d'autres enquêtes. Pour certains membres de la commission, l'action publique mobilise peu les données fines sur l'origine des personnes pour construire des dispositifs ou des politiques. Néanmoins, des déclarations d'intérêt très fortes ont été exprimées de la part d'agences, d'organismes publics ou d'instituts comme l'Ined pour disposer de ces données. L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a rappelé que la contractualisation dans le cadre de la politique de la ville ou le pilotage des moyens vise à corriger certaines inégalités dont sont victimes de façon plus forte que d'autres certaines populations sur certaines zones du territoire. Or dans le cadre de son Observatoire de la cohésion des territoires, l'ANCT essaie de mobiliser des statistiques publiques qui ne présentent pas la finesse et la maille adaptées. En outre, on ne peut pas préjuger de l'utilisation future de statistiques sur l'origine des personnes en regardant la mobilisation actuelle. Les usages viendront aussi avec la disponibilité des données. La commission a toutefois reconnu la sensibilité particulière de l'exploitation de ces données et la nécessité de ne pas les exploiter et les rendre disponibles à une maille trop fine qui permettrait d'identifier des personnes ou des populations. Les mailles actuellement utilisées pour certaines variables sensibles, consistant à ne pas descendre en dessous de 5 000 habitants, semblent de ce point de vue très raisonnables et suffisantes pour une contractualisation efficace pour les maires et les préfets. Dans son avis, la commission s'est montrée plutôt favorable à ce que ces données soient disponibles pour nourrir la connaissance, la recherche, mais aussi une action publique plus finement ciblée sur des problématiques croisant des personnes avec une origine différente et une maille territoriale fine.

Patrice DURAN rappelle que le Cnis n'est pas décisionnaire quant à l'évolution du questionnaire du recensement.

Jean-Philippe VINQUANT confirme que ces évolutions sont décidées dans un autre cadre. Outre l'encadrement par des règlements européens, la démarche repose sur un cadre législatif et réglementaire national, avec des décrets et des arrêtés qui viennent fixer les conditions d'exploitation des données du recensement.

Jean-Luc TAVERNIER précise que dans le même temps, l'Insee introduit une question sur les limitations à l'activité et le télétravail. Pour prendre sa décision sur ces évolutions, le Directeur général de l'Insee se montrera attentif à l'avis de la commission du Cnis. En dépit des réserves qui ont pu être émises, la commission semble avoir considéré que les avantages dépassent les risques du point de vue de l'utilisation possible de cette information pour les politiques publiques, y compris à un niveau de désagrégation fin.

Patrice DURAN le confirme.

Roxane SILBERMAN signale qu'elle a participé à plusieurs discussions sur le recensement par le passé et a pris part à cette commission. L'atmosphère générale a quand même beaucoup changé. Les enquêtes qui avaient autrefois suscité des débats ont été saluées. Certes, des réserves ont été émises, mais l'avis traduit bien les positions exprimées lors de la séance.

.IV INFORMATIONS SUR L'ESAC

Roxane SILBERMAN indique que la dernière réunion de l'ESAC a eu lieu le 19 octobre. Le compte rendu vient d'être mis en ligne.

La réunion a été ouverte par un point d'actualité présenté par la Directrice générale d'Eurostat. Parmi les points importants discutés on peut noter : la remontée insuffisamment rapide d'indicateurs en lien avec la crise sanitaire et l'opportunité de s'orienter vers les données expérimentales, avec les problèmes de qualité et de comparabilité qu'un tel exercice peut poser ; les problèmes de gouvernance avec le prochain Data Act et la coordination entre Eurostat et les différents instituts statistiques ; la nécessité de travailler sur le concept de finances publiques vertes en lien avec la Banque centrale européenne et avec une base juridique.

Deux points principaux étaient inscrits à l'ordre du jour : l'avis de l'ESAC sur le bilan du programme statistique européen 2013-2020 et un premier retour sur les questionnaires envoyés par l'ESAC aux instances d'utilisateurs du type Cnis dans les différents États membres, avec un projet de réunion de ces

instances à l'automne prochain.

Sur le bilan du programme statistique européen, l'avis est structuré en fonction des quatre grandes questions qui avaient été posées à l'ESAC : la priorisation, la réduction des coûts et de la charge de travail des producteurs et des répondants, la facilitation de l'accès pour les différents utilisateurs, et l'amélioration des indicateurs. Dans son avis, l'ESAC constate que la priorisation reste un défi non résolu, un problème d'autant plus important qu'il constate que la demande va croissante, à des niveaux territoriaux de plus en plus détaillés et dans des domaines de plus en plus nombreux, avec notamment la montée des questions sur l'environnement et la santé. L'avis suggère que sur cette question de la priorisation, il faut établir de nouveaux mécanismes avec un lien plus fort avec les conseils d'utilisateurs des différents États membres et il suggère la création d'un réseau avec ces instances.

S'agissant de la réduction des coûts et de la charge, l'ESAC salue la montée en puissance des données administratives et des appariements. Dans les discussions, les membres ont ajouté qu'il faudrait réaliser en contrepartie un important investissement sur la documentation et ont insisté sur l'attention à porter sur la comparabilité plus difficile pour les données administratives. Le point sur la diffusion des données a également suscité de nombreuses discussions, notamment la nécessité de mieux distinguer les différents types d'utilisateurs selon leur degré d'expertise. Là encore, il importe de développer la documentation et d'attirer l'attention de l'ensemble des utilisateurs sur les problèmes de comparabilité, en prenant compte les degrés d'expertise différents de ces utilisateurs. Les priorités thématiques sont esquissées très brièvement dans l'avis de l'ESAC. On peut y noter le besoin très affirmé de désagréments territoriales et de données disponibles en appui du pacte vert européen. L'avis insiste aussi fortement sur l'immigration et la production de données sur l'impact des politiques d'intégration.

On peut noter que la proposition d'une meilleure articulation avec les instances impliquant les utilisateurs dans les États membres, qui est formulée dans cet avis, est reprise dans la réponse de la Directrice générale d'Eurostat à cet avis. Cette question faisait par ailleurs l'objet d'un point spécifique à l'ordre du jour en lien avec l'opération d'envoi de questionnaires aux différentes instances identifiées dans les États membres. Cette question intéresse tout particulièrement le Cnis qui a souvent soulevé l'absence d'articulation des instances nationales existantes avec l'ESAC, du fait de son mode de composition et de fonctionnement. Les discussions ont montré que cette préoccupation était partagée notamment par le Président de l'ESAC.

Pour l'instant, seuls 14 questionnaires ont été renvoyés. Une première distinction apparaît entre les instances qui ont surtout des fonctions de veille sur le programme statistique et sa mise en œuvre, et qui associent presque uniquement les instances partenaires en termes de production de données et quelques experts sous la forme d'un conseil scientifique et les instances qui sont plus centrées sur la remontée des besoins des utilisateurs, plus proches du Cnis, et dont le fonctionnement et la composition sont assez différents. Une analyse plus complète sera présentée à la prochaine réunion. Toutefois, il a déjà été acté de réunir ces instances à Rome les 20 et 21 octobre 2022, dans le cadre de l'une des grandes conférences de statisticiens. Outre une session dans le programme de la conférence, une réunion plus informelle pourrait être organisée en marge pour favoriser les échanges directs entre ces instances.

.V ACTUALITÉS DU SERVICE STATISTIQUE PUBLIC

Le Directeur général de l'Insee, Jean-Luc TAVERNIER, propose de revenir brièvement sur les principales publications intervenues depuis le dernier Bureau. L'activité s'est révélée extrêmement dense et les services tant de l'Insee que des services statistiques ministériels terminent l'année dans un état de grande fatigue.

Trois Insee Références ont été publiés ces dernières semaines. *France, portrait social* présente un éclairage sur la crise sanitaire et un vademecum des conséquences de la crise sur les phénomènes sociaux, ainsi qu'un dossier sur la multipropriété qui a nécessité la constitution d'une base de données très innovante afin d'étudier notamment la concentration des logements loués chez les propriétaires.

Les entreprises en France présente un panorama global de l'appareil productif français avant la crise, mais propose aussi des dossiers sur la manière dont la crise a joué sur les trajectoires des entreprises en 2020, reprenant des travaux réalisés avec la Banque de France, et un focus particulier sur la manière dont le secteur de l'hébergement-restauration a traversé la crise. En même temps que cet *Insee Références*, l'Insee a publié une enquête sur la filière aéronautique menée par la Direction régionale d'Occitanie.

Pour la première fois, l'Insee a réalisé un *Insee Références* avec les services statistiques ministériels de la Sécurité intérieure et de la Justice sur le thème *Sécurité et société*, avec différents dossiers examinant notamment l'évolution de l'activité judiciaire pénale de 2012 à 2019 ou la manière dont les phénomènes de délinquance se sont transformés. Ainsi, si les escroqueries bancaires ou les crimes et délits pour des violences sexuelles augmentent, les vols avec violence ou les vols de véhicules diminuent. Enfin, un dossier de la Depp interroge sur le sentiment de sécurité des collégiens dans les abords des collèges et dans les établissements. La conférence de presse a insisté sur le fait que les collégiens se sentent plus en sécurité dans l'établissement qu'aux abords de celui-ci. Le Directeur général de l'Insee s'étonne cependant de l'écart observé entre la salle de classe et les parties communes. Il en ressort ainsi qu'un garçon sur cinq ne se sent pas en sécurité dans les toilettes des collèges.

L'Insee a publié des projections de population à horizon 2070. Cet exercice quinquennal sert au Conseil d'orientation des retraites. La France s'inscrit sur des trajectoires basses d'augmentation de l'espérance de vie comme de fécondité.

La Drees réalise de son côté un suivi du statut vaccinal des personnes testées positives à la Covid et des personnes hospitalisées. Ces informations, rendues publiques régulièrement, permettent de connaître la probabilité conditionnelle d'être hospitalisé selon le moment du schéma global de vaccination.

La Depp a comparé les effets de la crise sanitaire sur l'emploi et les études des jeunes en France et dans les pays de l'OCDE et diffusé les premiers résultats des évaluations effectuées en CP et CE1 en septembre 2021, en les comparant avec ceux de la rentrée 2020. La baisse du niveau observée en 2020, liée notamment à l'arrêt de la scolarité en présentiel au cours du premier confinement, s'est résorbée pour revenir au niveau 2019. La Dares a publié une étude sur l'insertion professionnelle des apprentis.

Début novembre, l'Insee a publié la première estimation avancée de l'évolution du taux de pauvreté en 2020. Fondée sur un exercice de micro-simulation, les données sociales et fiscales complètes n'étant pas encore disponibles, cette publication laisse attendre une stabilité du taux de pauvreté en 2020. Elle est accompagnée d'une étude originale menée avec la Banque Postale où sont bancarisées les personnes les plus modestes. Cette étude ne fait pas apparaître d'occurrences particulières de situations de découvert depuis l'émergence du virus. Le Directeur général a également rédigé un billet de blog « *Le taux de pauvreté serait stable en 2020 : ce que dit cette première estimation et ce qu'elle ne dit pas* » pour expliquer les raisons pour lesquelles l'Insee n'a pas pu publier ces chiffres plus tôt, malgré l'annonce faite dans les médias voilà un an d'un million de pauvres supplémentaire qui n'était fondée sur rien, et expliciter les limites de cette estimation qui prend mal en compte les étudiants, ne tient pas compte des revenus non déclarés, etc.

Du côté de l'agriculture, les premiers résultats du recensement agricole réalisé en 2020 sont parus le 10 décembre, avec une baisse du nombre d'exploitations agricoles estimée à 100 000 par rapport à 2010, une taille des exploitations qui continue d'augmenter et une forte réduction des exploitations d'élevage. Le service statistique de l'Agriculture a, à cette occasion, réalisé une très belle carte.

De nombreux chiffres clés et bilans 2020 ont été publiés, notamment dans les domaines de la culture ou des collectivités locales. Du côté de l'environnement sont parus le rapport de l'Observatoire national de la rénovation énergétique, les bilans annuels des transports, l'évolution de l'empreinte carbone de 1995 à 2020 ou une publication sur les zones exposées en France à l'arsenic et au mercure dans les sols.

Faisant suite aux recommandations du Cnis et de l'ASP, un nouveau portail « Open Collectivités » consacré aux statistiques des collectivités locales a été réalisé par le service statistique du ministère de l'Intérieur sur les collectivités locales pour améliorer la visibilité des informations en la matière.

Enfin, sur la situation économique, l'Insee vient de publier une note de conjoncture. La baisse du pouvoir d'achat du revenu début 2022 a fait beaucoup parler. Le Directeur général a précisé qu'il fallait replacer cette évolution dans son contexte. En effet, le pouvoir d'achat du revenu aura beaucoup augmenté en 2021, à 2,2 % (1,8 % par unité de consommation) après une stabilité en 2020. S'intéresser au pouvoir d'achat 2021 sans regarder le pouvoir d'achat 2020 revient à se glorifier de la croissance forte de 2021 sans se rappeler qu'elle vient après la forte chute du PIB en 2020.

Dans la précédente note de conjoncture, le taux de chômage devait être en forte baisse au deuxième semestre. Les créations d'emploi à la normalisation des conditions sanitaires ont été très importantes, mais elles n'ont pas pour autant fait baisser le chômage. L'Insee a observé un afflux inédit de population active,

dont une partie s'explique sans doute par le succès de l'alternance. Alors que les Etats-Unis ou le Royaume-Uni déplorent un retrait de population active, la France affiche des taux d'activité élevés, des taux d'emploi record. Pourtant, de nombreux secteurs signalent des difficultés de recrutement. Il reste donc des éléments à creuser pour comprendre le bouclage du marché du travail.

.VI ACTUALITÉS DU CNIS

1. Informations sur l'ordre du jour de l'Assemblée plénière

Patrice DURAN indique que l'Assemblée plénière se tiendra le 8 février au matin. Elle aura pour thème la transition écologique et l'économie verte.

François GUILLAUMAT-TAILLIET indique que le Cnis propose de s'interroger sur les concepts : « Quelle économie verte souhaitons-nous mettre en œuvre ? Au service de quelle transition écologique ? » Ces questions sont récurrentes et les réponses ne sont pas toujours très bien positionnées. Il s'agit aussi d'interroger les politiques publiques, leur définition de la transition écologique, leurs objectifs, leur articulation les unes avec les autres, et d'identifier les statistiques nécessaires pour l'évaluation de ces politiques.

Une intervention de cadrage, plutôt par un chercheur, dresserait l'état des lieux sur l'économie verte et la définition des concepts, ses différentes applications sectorielles et thématiques. Elle serait suivie par une intervention axée sur les besoins d'information pour concevoir, suivre et évaluer les politiques publiques. Le débat pourrait ensuite être lancé par un représentant du SSP qui présenterait les avancées de la statistique publique dans le domaine. À la suite de ces discussions, le Cnis pourrait approfondir ce thème autour d'une inter-commission ou d'un séminaire à horizon d'un an.

2. Événements du Cnis en 2022

Patrice DURAN signale que la rencontre dédiée aux appariements se tiendra le 28 janvier. Les appariements constituent un enjeu très important, puisqu'ils permettent des coordinations entre ministères et services. Cet événement aura lieu en présentiel si les conditions sanitaires le permettent ou en visioconférence. Le programme complet sera mis en ligne prochainement.

La consultation sur le Data Act est terminée. La contribution du Cnis est téléchargeable, ainsi que toutes les contributions individuelles d'organismes privés, d'administrations ou de particuliers. Ce sujet est d'ailleurs au programme de la présidence française de l'Union européenne.

Enfin, le colloque sur les panels et cohortes qui n'avait pas pu avoir lieu à cause de la pandémie est reprogrammé le 18 mai 2022. Le programme est en cours d'actualisation.

CONCLUSION

Patrice DURAN remercie l'ensemble des membres du Bureau pour leur participation et leur souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 17 heures 35.